



LE MAIRE de SEGONZAC

ARRÊTÉ DELEGATION DE SIGNATURE à  
Madame  
Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

FPT 2026-41

Arrêté n° 2026-01

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-19 et R.2122-8 et 10 qui confère au Maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux ;

- Considérant Madame M , rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, exerçant les fonctions de Directrice Générale des Services ;

ARRETE

**ARTICLE 1** : Madame M ) exerçant les fonctions de Directrice Générale des Services, reçoit délégation de signature pour :

- La délivrance des extraits ou copies d'acte d'état-civil
- La certification des photocopies
- La légalisation des signatures
- Les sorties de territoires
- Le recensement militaire
- Les bons de commande ou devis à hauteur de 500 € TTC maximum.

**ARTICLE 2** : Les actes signés au titre de l'article 1<sup>er</sup> devront porter les nom, prénom, qualité et mention de délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée sur les visas.

**ARTICLE 3** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame M ) au poste la justifiant. Madame M ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis au Représentant de l'Etat, au Comptable de la collectivité, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de la présente notification en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Segonzac, le 27/03/2026

Le Maire

Laurent GEORGES

Notifié le : 30.03.2026

SIGNATURE DE L'AGENT



Mairie de Segonzac

2 place Pierre Frapin • 16130 SEGONZAC

Tel. : 05 45 83 40 41

Email : [mairie@segonzac.fr](mailto:mairie@segonzac.fr)

[www.segonzac.fr](http://www.segonzac.fr)